



Présents : R. ARANDA, S. BERGER, G. BOUHIN, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, C. GABRY, F. DOLE, F. GARCIA, J-P GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusé : N. PECOT, A. CARRIERE, L. SCHNEITER procuration respective à O. MARLOT, M. DESTAING et A. LOUVRIER.

Pas d'auditeur (Conseil municipal se déroule à huit clos en raison de la crise sanitaire)

Le compte rendu du conseil municipal du 5 février est validé à l'unanimité. Quorum atteint

### 1. Vie de la commune

- Suite à certaines interrogations d'une partie de la population, nous vous confirmons que La Poste reste sur place et sera intégrée au projet de la maison France Services. La Poste ouvrira ses portes le vendredi 2 avril au plus tard. La maison France services sera quant à elle, pleinement opérationnelle d'ici le mois de juillet. Elle sera un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, vous permettant d'être accompagné dans vos démarches de la vie quotidienne en lien avec différents opérateurs : CAF, Pôle emploi, MSA, CPAM, CARSAT, ANTS ...
- Afin de préserver la façade et la toiture de l'édifice, le pin de l'église sera remplacé par un arbre de moyenne hauteur.
- Antenne relais téléphonique de LABERGEMENT DU NAVOIS : Orange a validé l'emplacement d'un nouvel émetteur sur le domaine public de la commune pour couvrir LABERGEMENT DU NAVOIS et GEVRESIN. Les études de couverture et de raccordement vont commencer pour une installation prévue à la fin d'année.
- Les rideaux de la salle des fêtes vont être changés. L'achat du tissu a été effectué et la confection sera faite par l'association A 4 mains. Merci à Marie-Hélène BERTHOD et Agnès POURCELOT pour leur collaboration.
- PREVAL organise une vente de composteurs à la déchetterie de LEVIER le samedi 20 mars 2021 de 14H00 à 16h00. Vous devez au préalable le réserver et régler les 40€ l'unité sur : [www.preval.fr](http://www.preval.fr)
- La prestation d'ouverture et de fermeture de caveau ne sera plus assurée pas la commune sauf cas exceptionnels.

### 2. Abandon de remboursement

En 2016, lors de la déclaration de TVA, les pièces n'ont pas été produites au SIE (Service des impôts). Aujourd'hui, il y a prescription, il n'est donc plus possible de prétendre au remboursement. Il convient alors de mandater en charge exceptionnelle la somme de 391 € au compte 678.

**Accord à l'unanimité**

### 3. Régularisation dans le budget caveaux

Une affectation de résultat avait été comptabilisée en 2017 sur le budget CAVEAUX. Or, s'agissant d'une comptabilité de stock, la trésorerie nous a demandé de régulariser cette affectation par une écriture budgétaire : débit compte 1068 crédit compte 778.

Cette écriture a été inscrite au budget 2020 et comptabilisée dans les écritures.

La trésorerie nous demande de prendre une délibération nous autorisant à comptabiliser la régularisation.

**Accord à l'unanimité**

#### **4. Complémentaire et prévoyance pour le personnel**

Il est proposé de verser 1€ par contrat santé pour permettre aux agents d'avoir accès au contrat groupe négocié.

**2 abstentions, 21 voix pour.**

#### **5. Convention Valôcime**

Valôcime est une société spécialisée dans la valorisation de patrimoine foncier et immobilier. C'est un opérateur au même titre que la société TDF.

Valôcime valorise le loyer de l'antenne du Mont au terme du bail qui lie la commune à TDF pour la somme de 10 000 €. Afin d'obtenir le droit au bail, cette société propose de verser une réservation de 2 200 € + 36 000 € immédiatement. La somme de 36 000 € sera déduite par la suite qui commencera à courir en 2032.

Elle s'assure ainsi la signature du bail pour une période de 12 ans dès 2032.

Le conseil municipal à **l'unanimité** donne pouvoir au maire pour signer tous documents.

#### **6. Nom de rue**

Suite au développement urbain :

- La voie privée de M. Vincent OREN et Mme Jessica VERDAN, perpendiculaire à la rue du Stade, nécessite d'être nommée. Les propriétaires proposent l'« Impasse du Prado ».

**2 voix contre, 9 abstentions et 12 voix pour**

- Le centre les Fauvettes change de numéro, ils seront désormais situés au numéro 71 au lieu du 31B

**Accord à l'unanimité**

#### **7. Maitrise d'œuvre salle des sports**

Suite à l'appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre de la salle des sports, 10 sociétés ont soumissionné. Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis et après étude, Monsieur Jean-Michel LHOMMÉE a obtenu la meilleure note pour un montant de 90 750 € soit 8.25% du coût prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal à **l'unanimité** valide cette candidature.

#### **8. Résiliation du bail avec la poste et signature de la convention d'occupation du local par la Maison France Services**

La maison France Services intégrera l'agence postale intercommunale et sera donc sous la compétence de la communauté de communes.

Le bail qui lie la commune avec La Poste n'a plus lieu d'être. Ce bail sera remplacé par une convention d'occupation entre la CCA800 et la commune de Levier. Le loyer reste inchangé.

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, donne pouvoir au maire pour signer la résiliation du bail avec La Poste. Le conseil municipal, à **l'unanimité**, donne pouvoir au maire pour signer la convention de mise à disposition du local avec la CCA 800.

## **9. Obtention d'une aide de la banque des territoires pour la mise en place d'une solution numérique de e-commerce.**

Dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » dont la commune de LEVIER est lauréate, la banque des territoires soutient le développement de solution numérique au profit des acteurs et forces vives de la commune. Il est possible d'obtenir une aide de 20 000 € pour la mise en place d'une marketplace pour les commerçants et les artisans.

Il est proposé de retenir la société ZeMAP SAS, qui développe une application clé en main « LaCarte&MaVitrine ».

Cette application s'adresse à l'ensemble du tissu économique mais aussi aux associations.

Simple d'utilisation, elle permet à l'entreprise ou l'association de faire vivre sa « vitrine » avec des actus, une géolocalisation, un référencement sur moteur de recherche par mot clé, un lien avec les réseaux sociaux, la mise en place de cashback (carte de fidélité) ... L'utilisateur devra, quant à lui, charger l'application pour recevoir les notifications de ses commerces, artisans et associations préférés.

L'ensemble des coûts est pris en charge par l'aide au développement et ne nécessite pas de coût supplémentaire de type maintenance ou abonnement. La licence d'accès est valable à vie.

Le maire propose de faire profiter ce service à l'ensemble de la communauté de communes. Pour réussir, il faut que les acteurs et consommateurs s'approprient l'outil. Une formation sera dispensée en temps voulu. Le conseil municipal à **l'unanimité**, donne pouvoir au maire pour toutes démarches afin d'obtenir l'aide de la banque des territoires et pour signer avec un prestataire.

## **10. Servitude de passage ART CAD25**

En date du 6 novembre 2020, le conseil avait délibéré pour la vente d'une emprise foncière sur la parcelle AB 436 afin de permettre le passage des réseaux et la création d'un accès au lotissement de la société ART CAD 25

Le lotisseur demande à la commune de créer une servitude de passage en lieu et place de la vente.

La commune accepte en informant que la réalisation des réseaux et de la voirie sera entièrement à la charge du demandeur ainsi que le déneigement et l'entretien futur.

Par ce biais, la commune gardera la possibilité d'utiliser l'espace de chaque côté de la voirie pour entreposer la neige de l'impasse la Sapinière.

**Accord à l'unanimité**

## **11. Signature du bail avec la trésorerie - LEVIER**

Le bail signé avec la trésorerie arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Les termes et conditions restent identiques à l'exception du paragraphe concernant la résiliation par le preneur. A noter que la trésorerie a programmé son départ en 2022. Cette dernière garde la faculté de le résilier avant l'échéance triennale.

**Accord à l'unanimité**

## **12. Acceptation des dons pour le terrain multisports**

Le maire, lors de la présentation du financement du terrain multisports, a informé le conseil des donations faites par le Crédit Agricole et Groupama. Il convient pour le conseil municipal d'accepter ces dons.

**Accord à l'unanimité**

## **13. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion**

Le maire présente les comptes administratifs en concordance avec le compte de gestion pour 2020

Les éléments seront communiqués dans le bulletin municipal en fin d'année et sur le site internet.

Le maire ne participe pas au vote, Nathalie SIEVERT est nommée présidente.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont déclarés concordants et approuvés à **l'unanimité**.

## 14. Affectations du résultat 2020 du budget général et des budgets annexes et services

Le Maire présente l'affectation de résultat du budget général et budgets annexes.

AFFECTATIONS DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT					
FONCTIONNEMENT	Résultats antérieurs reportés	Résultat de 2020	Résultat à affecter	Affectation au 1068 en investissement	REPORT 2021 Excedent ou déficit
PRINCIPAL	835 549.38	540 717.55	1 376 266.93		1 376 266.93
EAU	181 100.68	72 440.82	253 541.50	- 30 434.70	223 106.80
ASSAINISSEMENT	-	39 861.71	39 861.71		39 861.71
BOIS	54 305.04	55 545.04	109 850.08	- 6 284.00	103 566.08
CAVEAUX	- 3 421.22	1 832.00	- 1 589.22		- 1 589.22

Les affectations sont approuvées à l'unanimité

## 15. Vote du budget prévisionnel général 2021

Le Maire présente le budget général 2021.

Budget Communal LEVIER 2021				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 761 775.50 €	Recettes	3 191 816.93 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 451 444.59 €	Recettes	2 451 444.59 €

Le conseil à l'unanimité approuve le budget général

## 16. Vote de la fiscalité directe locale

Il est proposé, comme en 2020 de ne pas changer les taux d'imposition.

- TFB (taux fonciers bâtis) 10.08%. En raison de la réforme de la fiscalité de la taxe d'habitation, le taux départemental de 18.08% revient dorénavant à la commune. Soit un taux applicable de 28.16%.
- TFNB (taux fonciers non bâtis) 14.44%.

A l'unanimité, les taux de 2019 sont reconduits pour l'année 2021

## 17. Vote des budgets prévisionnels annexes et services 2021

Budget Assainissement				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	271 474.11 €	Recettes	271 474.11 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 721 345.80 €	Recettes	3 721 345.80 €
Budget Eau				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	361 318.00 €	Recettes	492 524.80 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	177 152.70 €	Recettes	177 152.70 €
Budget Bois				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	177 522.70 €	Recettes	215 566.08 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	105 495.00 €	Recettes	105 495.00 €
Budget Caveaux				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	28 773.64 €	Recettes	28 773.64 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	14 793.42 €	Recettes	14 793.42 €

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les budgets annexes 2021.

## Marché Nocturne

La municipalité de LEVIER recherche pour la création d'un marché nocturne hebdomadaire de 17H à 21H30 (en accord avec les conditions sanitaires), des producteurs locaux, artisans, créateurs ...

Ce marché ouvrirait ses portes de fin AVRIL à fin SEPTEMBRE, le jour est encore à préciser.

Pour toute candidature, veuillez contacter la mairie de LEVIER via sa page Facebook, le site internet officiel [www.levier.fr](http://www.levier.fr) ou par mail à [communication@levier.fr](mailto:communication@levier.fr)

### LOGEMENTS COMMUNAUX

2 appartements se libèrent dans l'immeuble « La Sapinière » situé 40 rue de Besançon :

- F3 au rez-de-chaussée : chauffage électrique, 1 cuisine, 1 salon/séjour, 2 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, 1 cave
- F4 au 1<sup>er</sup> étage : chauffage électrique, 1 cuisine, 1 salon, 3 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, 1cave

Les personnes intéressées peuvent venir récupérer un dossier d'inscription auprès du secrétariat de mairie.

### RECUP'PAPIER

au profit : - de la Ligue contre le Cancer  
- de la Fondation LaSalle (Cameroun)

**Mardi 20 avril 2021  
à partir de 8 H**

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires  
devront être liés solidement  
et déposés au bord de la route

Ne pas mettre dans des sacs !

**TOUTE MATIERE PLASTIQUE EST INTERDITE**  
(notamment les enveloppes à fenêtre)

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections départementales et régionales, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou en faisant votre demande en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/>

Vous pouvez également vérifier votre inscription sur ce même site.

Tout changement d'adresse doit être notifié à la mairie afin de procéder au renouvellement de votre carte d'électeur et ainsi recevoir les courriers relatifs aux élections.

## Magasin solidaire EHUD

2 rue Alexis Rousset

ouvert :

- le mercredi de 10h à 12h
- le vendredi de 14h30 à 16h30
- le 2ème samedi du mois de 10h à 12h

## Fruitière BADOZ

Les 8 exploitations de la coopérative de fromagerie sont heureuses de vous accueillir dans leur nouveau magasin de vente fraîchement rénové. Ils avaient à cœur de nous proposer un espace accueillant et chaleureux. Ils vous invitent à venir faire connaissance avec le sourire d'Aurélie qui saura vous conseiller dans vos envies fromagères et d'autres produits locaux.



## DON DU SANG

**Mercredi 24 mars 2021**  
**À la Salle des Fêtes**

**De 15H30 à 19H**

## ECOLE JEANNE D'ARC - LEVIER

**Inscriptions et renseignements**

**Rentrée scolaire 2021-2022**

Possibilité de prendre rendez-vous

auprès de Mme Laure Coste, Directrice

- par mail : [laure.coste00@orange.fr](mailto:laure.coste00@orange.fr)

- par téléphone : 03.81.49.52.27 (le mardi)



ECOLE JEANNE D'ARC  
17 rue de Pontarlier  
28270 LEVIER

préval  
Haut-Doubs  
Réservé aux habitants du territoire de Préal

# TOUS au COMPOST!

Ventes de composteurs

**LEVIER**  
Samedi. 20 mars 2021

Calendrier complet sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Composteur en bois

Tarif préférentiel de 40 €

**PRÉ-COMMANDE INDISPENSABLE**  
sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr) ou  
sur bon de commande disponible sur demande

L'APEL, association de parents de l'école Jeanne d'Arc et du collège Saint Joseph, vous propose une

## VENTE DE PENSEES

Les beaux jours approchent, profitez-en pour fleurir vos extérieurs !

1,50 € l'unité  
6,00 € les 6  
10,00 € les 12

A récupérer le

**Vendredi 2 avril 2021**

De 15h00 à 18h00  
Ecole Jeanne d'Arc - Levier

Sur **COMMANDE**  
avant le 26 mars 2021



Bons de commande disponibles au Fournil des Sapins, au collège ou à l'école Jeanne d'Arc.



Renseignements : 06-87-13-83-11

Imprimé par nos soins